

Date : 12/01/2022

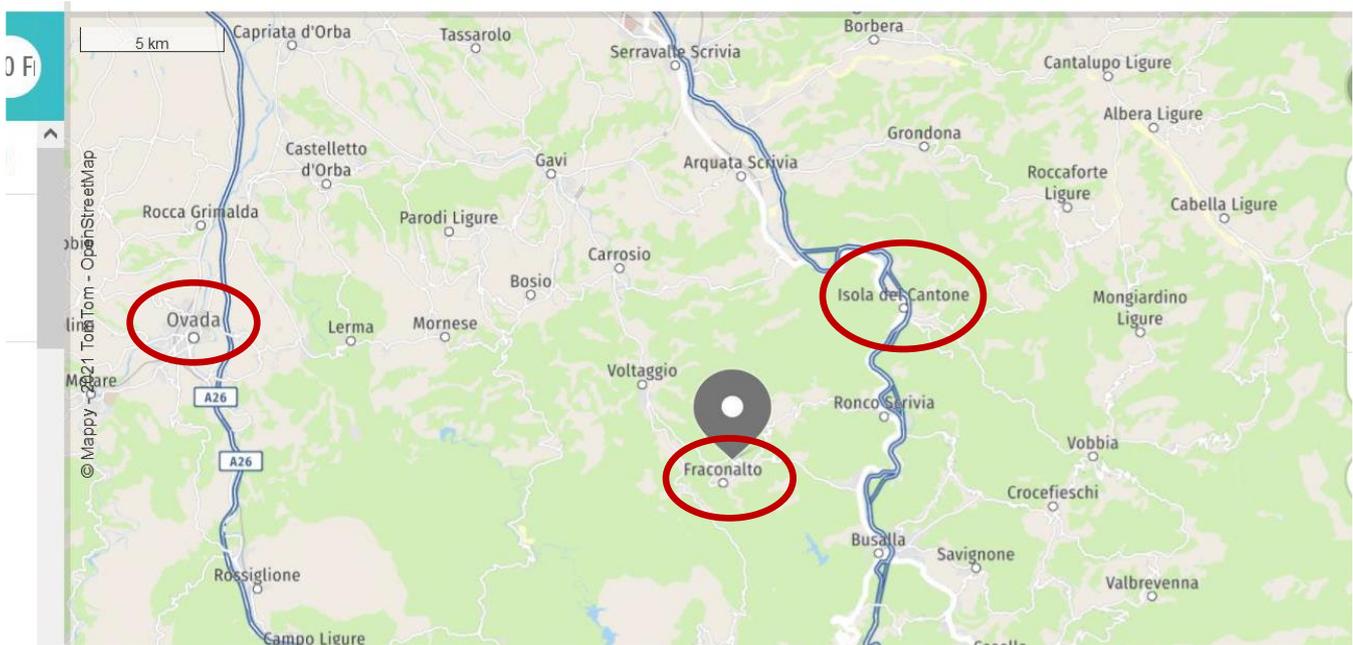
De : GDS France

Destinataires : Réseau des GDS

Note sanitaire porcine – note n° 21

1 Fièvre porcine africaine nouveaux cas dans le Nord de l'Italie

Deux autres cas de FPA ont été détectés à 15-20 km à l'est du premier (voir carte) sur les communes de Fraconalto et Isola del Cantone situées respectivement dans la province d'Alexandrie (Piémont) et celle de Gènes (Ligure) par le laboratoire d'analyses régional. Des analyses de confirmation sont en cours par le laboratoire national italien. La souche virale de FPA correspond au génotype II c'est-à-dire à la souche circulant en Europe continentale (celle circulant en Sardaigne est de génotype I).



Carte 1 : localisation des cas de FPA dans le Nord de l'Italie.

Le cas index (premier cas détecté) est rarement le premier cas apparu. Par ailleurs, les cas détectés après le premier (cas secondaires) pourraient être aussi des cas antécédents. Il est à craindre que la diffusion de la FPA soit déjà en cours du fait de la distance entre ces cas et de la période de détection. Pour plus de précisions : [cliquer ici](#).

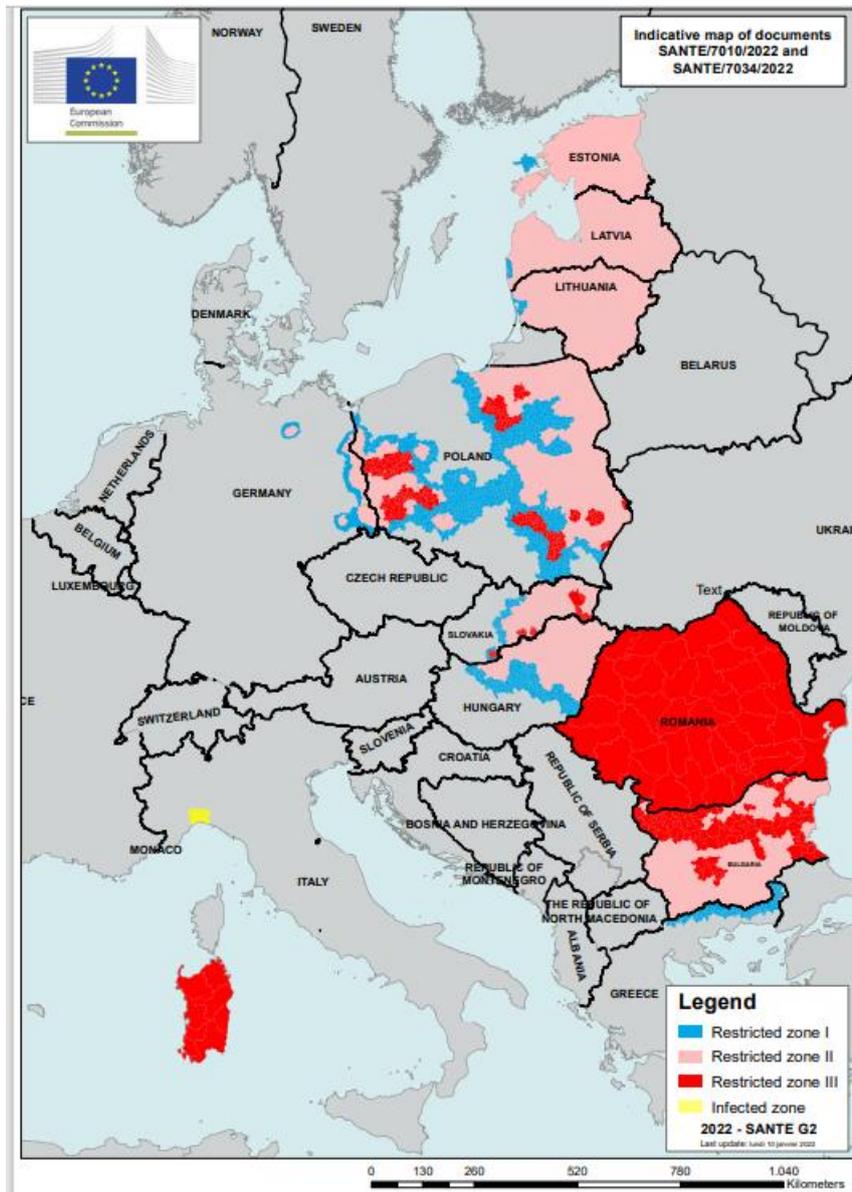
Une première zone infectée comprenant 78 communes a été mise en place (voir document Ansp joint). Dans cette zone plusieurs mesures ont déjà été mises en place :

- Suspension de la chasse ;
- Recherche active de carcasses de sangliers ;
- Renforcement des mesures de biosécurité en élevages
- Recommandation d'abattre les porcs de basse-cour

Le plan de lutte détaillé doit être présenté très prochainement par les Autorités italiennes à la Commission européenne.

⇒ La FPA poursuit donc sa progression à l'Est (voir carte 2).





Carte 2 : Zonage FPA en Europe centrale et de l'ouest

2 Mesures en France

L'apparition de cas de FPA en Italie le 7 janvier 2022 a engendré la mise en place (lundi 10/01/2022) d'une cellule de crise professionnelle nationale composée de l'Ansp, La Coopération Agricole, Inaporc, la FNP, la Sngtv et GDS France ainsi que les structures régionales de Paca et des départements 04, 05 et 06. La FRGDS Paca et les GDS 04, 05, et 06 sont donc associées à cette cellule de crise. La FRGDS Aura est également présente afin de coordonner la sensibilisation de détenteurs en Rhône-Alpes qui sera faite par les GDS.

Une cellule de crise a été mise en place par la DGAI. La première a eu lieu mercredi 12/01/2022 afin de faire un premier état des lieux des détenteurs de suidés connus et à recenser au sein de la zone à risque : 04, 05, 06 et 83. Des visites vétérinaires permettant d'évaluer le niveau de biosécurité dans ces élevages devront être réalisées. Cependant, l'absence de vétérinaires porcins ou de vétérinaires ruraux dans de très nombreuses zones de ces départements risquent de fortement allonger les délais de réalisation. Par ailleurs, une sensibilisation des acteurs sera faite afin d'essayer de connaître tous les petits détenteurs non déclarés à ce stade. Suivant les zones cette pratique est diffuse.

